

Joa relance la procédure pour exploiter le casino

Une deuxième enquête publique relative à la demande d'exploiter des jeux par le groupe Joa va ouvrir mercredi. L'ultime étape avant d'espérer obtenir un nouveau feu vert du ministère

Après l'annulation de l'arrêté d'autorisation d'exploiter des jeux, début février, par le tribunal administratif de Toulon (nos éditions précédentes), le groupe Joa relance une procédure pour obtenir un nouveau feu vert du ministère de l'Intérieur. « C'est la même procédure administrative que celle que nous avons mise en œuvre pour l'obtention de la première autorisation de jeux début 2012 », explique Dylan Peyras, directeur du casino Joa de La Seyne. Par arrêté préfectoral du 5 mars dernier, le préfet du Var a donc ordonné l'ouverture d'une enquête administrative concernant cette nouvelle demande d'exploiter des jeux. L'enquête se déroulera du 19 au 28 mars aux services techniques de la mairie (1). Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier et faire part de ses observations au commissaire enquêteur, Gisèle Fernandez.

Objectif : aller vite !

« Le dossier soumis à enquête publique comprend une étude d'impact réactualisée, ainsi que de nouvelles données économiques, à savoir les chiffres illustrant l'activité du casino provisoire aux Sablettes depuis 18 mois », résume Dylan Peyras.



Lancé en octobre dernier sur le site de la Navale, le chantier du grand casino a été interrompu début février. Il reprendra dès lors que le groupe Joa aura obtenu une nouvelle autorisation du ministère.

(Photo doc D. L.)

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur donnera un avis (favorable ou non) qui sera joint au dossier déposé au ministère de l'Intérieur. A cet égard, le directeur du groupe Joa espère que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être rendus rapidement afin de pouvoir pré-

senter, dans les meilleurs délais, le dossier complet au ministère de l'Intérieur.

« Nous savons que le calendrier de la commission des jeux (2) prévoit une réunion le 15 avril et une autre le 27 mai. Nous préférons, évidemment, que notre dossier puisse être examiné mi-avril, même si cela paraît un peu

court », ajoute Dylan Peyras. Car pour le groupe Joa, l'idéal est d'aller vite. En effet, le 6 février dernier, le tribunal administratif de Toulon avait indiqué que le jugement (qui annule l'autorisation d'exploiter des jeux) ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} novembre 2014. Un délai qui devait, théorique-

ment, permettre au casinotier de relancer une procédure et d'obtenir l'aval du ministère de l'Intérieur avant cette échéance automnale.

Le conseil municipal au diapason

Pour mémoire, le conseil municipal de La Seyne, lors de sa séance publique du 24 février dernier, avait voté à l'unanimité (des 38 élus présents), un « avis définitif favorable » sur ce dossier du casino. « Cette pièce est contractuelle, il était nécessaire que, dans le cadre de la nouvelle demande d'autorisation, le conseil municipal délibère à nouveau », précise à nouveau Dylan Peyras, qui se félicite de la promptitude avec laquelle les élus seynois ont, à nouveau, donné une suite favorable au projet.

Enfin, concernant les travaux du grand casino sur le site de la Navale, ils avaient été interrompus au lendemain du jugement administratif. Le directeur du groupe Joa à La Seyne confirme qu'ils reprendront dès la délivrance de la nouvelle autorisation ministérielle.

M. G.

mguillon@nicematin.fr

1. Direction de l'urbanisme, avenue Pierre-Mendès-France, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

2. La commission rend un avis qui est, généralement, suivi par le ministère de l'Intérieur.